



Le Conseil de l'Union Européenne à Bruxelles vient, le 10 juin dernier, de réviser la directive européenne de 1993 relative au temps de travail .

L'Union Européenne a ainsi décidé :

- de considérer que le temps de garde des médecins hospitaliers est fait de périodes actives et de périodes inactives.
- d'étendre la durée maximale du temps de travail hebdomadaire de 48 heures à 60 heures , voire 65 heures en y intégrant les périodes inactives effectuées en garde.
- de faire disparaître le repos de sécurité suivant une garde qui pourrait être pris ultérieurement.

Cette décision est une attaque d'une gravité extrême contre le droit du travail, contre la mesure de qualité de soins que représente le repos de sécurité, contre les conditions d'exercice des médecins hospitaliers, contre le bon fonctionnement de l'hôpital public et contre les intérêts des malades.

L'Union Européenne par cette nouvelle directive contraint les médecins hospitaliers et l'hôpital public dans une voie de régression sociale et médicale.

Cette décision s'ajoute aux conséquences des plans actuels de retour à l'équilibre financier des hôpitaux qui se traduisent par des diminutions de personnels médicaux et non médicaux, par l'aggravation des conditions de travail dans les hôpitaux publics.

Les médecins hospitaliers ne peuvent se laisser abuser par les commentaires du Ministre du Travail Xavier Bertrand quand il dit à propos de cette directive que « rien ne change ».

Le SNMH FO soutient la prise de position de la Confédération Force Ouvrière qui dans un Communiqué du 10 juin exprime son opposition à cette mesure de déréglementation du droit du travail.

Le SNMH FO considère cette décision de l'Union Européenne comme inacceptable.

Le SNMH FO appelle les médecins hospitaliers à se réunir, à discuter de la situation ainsi créée, pour envisager les moyens de s'y opposer.

Paris le 16 juin 2008

Le SNMH FO souhaite vivement qu'un échange de discussions et de propositions s'établisse entre les médecins hospitaliers.

Pour toute correspondance dans ce but : Dr François Paraire. Hôpital R. Poincaré Garches 92380. Mail : francois.paraire@rpc.aphp.fr